

JOURNÉES MOBILITÉ DURABLE 2017

3^{èmes} ASSISES NATIONALES DES PLANS DE MOBILITÉ

28 SEPTEMBRE, MAISON MINATEC – PRESQU'ILE SCIENTIFIQUE - GRENOBLE

A l'occasion de la 7^{ème} édition des Journées Mobilité Durable, la Fédération des Acteurs des Plans de Mobilité (FAPM) organise, les 3^{èmes} Assises Nationales des Plans de Mobilité.

Placées sous l'égide de Madame la Ministre des Transports, ces rencontres prennent cette année une nouvelle dimension puisqu'elles contribuent aux réflexions portées par les «*Assises de la Mobilité*» annoncées le 1er juillet 2017 par le Président de la République.

A 3 mois de la mise en application de l'article 51 de la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte, elles présenteront aussi le travail des acteurs institutionnels, GART, ADEME, UTP, (CEREMA ?) ce qui permettra de définir concrètement ce qu'est un plan de mobilité et comment le mettre en œuvre.

Ces Assises ont un double objectif ; celui de rassembler tous les acteurs des plans de mobilité qu'ils soient privés, publics, institutionnels ou encore associatifs, et de favoriser des synergies pertinentes basées sur l'échange et le partage d'expériences.

Devant la richesse des contenus, la diversité des intervenants, et la volonté de laisser à chacun la possibilité de pouvoir contribuer à une réflexion commune sur l'avenir des plans de mobilité, la FAPM a totalement redessiné les contours de cette manifestation. Les Assises ne se dérouleront plus sur une matinée mais sur une journée entière.

Au programme, vous trouverez ainsi :

- **une séance plénière**, où les acteurs nationaux de la mobilité exposeront leur stratégie pour la généralisation des plans de mobilité et les éventuelles réorientations du cadre législatif.
- **des ateliers contributifs**, sur des sujets majeurs au cœur de tout plan de mobilité.
- **des temps d'échanges informels**, qui souvent sont le lieu de rencontres fortuites et de grandes idées.
- **Une remise des trophées** pour récompenser et mettre en visibilité des démarches innovantes de mobilité durable.
- **Un apéritif Rencontre B to B**, pour échanger autour d'un moment convivial entre les acteurs de la mobilité (congressistes, partenaires, ...)

Alors ne ratez pas ce moment clé de la rentrée qui vous donnera la feuille de route et les perspectives 2018 des plans de mobilité, et inscrivez-vous dès à présent sur journee-mobilite-durable.fr.

N'hésitez pas à suivre également la page des JMD 2017 sur Facebook en [cliquant ici](#) et sur Twitter : [@JMD_Grenoble](#)

Déroulé des Assises « En route vers 2018 »

Maison Minatec – Presqu'île Scientifique - Grenoble

1. Ouverture des assises (10H00 – 10h30)

(Sous réserve – ou représentant)*

- **Maire de Grenoble***
- **Directeur du CEA/Grenoble***
- **Ministre des Transports***

2. Table ronde : plan de mobilité, éclairage et synchronisation des acteurs institutionnels (10h30 - 12h00)

A M-3 avant de la mise en application de l'article 51 de la TEPCV : les parties prenantes exposeront les dernières orientations des plans de mobilité.

- **Président du GART***
- **Directeur national de l'ADEME***
- **CEREMA***
- **Président de UTP***
- **Président de la FAPM***

Questions/réponses avec la salle (40 min)

3. Pause déjeuner

Buffet Bio & local et visite officielle du parcours citoyen du Village de la Mobilité (12h00 – 13h45)

4. Ateliers de contributions (14h00 – 16h30) – Inscription préalable impérative

Les plans de mobilité sont des démarches vivantes et co-construites. Ces 3èmes Assises nationales seront à leur image.

Après une matinée où les principaux acteurs nationaux auront exposé le contexte, les orientations et les ambitions de la loi, la FAPM proposera à l'ensemble des participants de prendre part à la réflexion. Avec l'intervention de nombreux experts reconnus, 6 ateliers contributifs permettront d'approfondir des thématiques précises, reconnues comme fondamentales dans la mise en place des plans de mobilité. Ainsi les volets Animation/communication – Travail à distance – Prévention et sécurité routière – Voiture partagée – Infrastructures et électromobilité...seront abordés en comité restreint et permettront d'affiner les stratégies d'action tant pour les entreprises que pour les acteurs institutionnels.

Si les Plans De Mobilité relatifs à l'Article 51 de la TEPCV seront au cœur du débat, ces ateliers ne manqueront pas de mettre en lumière leur complémentarité et les synergies envisageables avec les autres dispositifs législatifs (Article 50 sur le vélo, Article 52 sur le covoiturage par exemple).

- **Atelier 1 - Travail à distance**

Télétravail, coworking ou encore tiers lieux, comment développer le travail à distance dans mon établissement ?

De plus en plus d'établissements réfléchissent à développer le travail à distance. Même s'ils sont souvent prudents, les dirigeants s'engagent pourtant de plus en plus dans ces nouvelles formes d'organisations du travail. Etroitement lié à la mobilité, il se positionne donc comme une des composantes majeures des plans de mobilités.

L'évolution du cadre juridique vise d'ailleurs à faciliter cette pratique en sécurisant autant le salarié et l'employeur au niveau des assurances, et ainsi lutter contre le « télétravail gris ou informel ».

En participant à cet atelier, découvrez les différentes formes de travail à distance et les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui vous permettront d'améliorer la productivité de votre salarié tout en luttant contre son isolement ou sa désociabilisation.

- **Atelier 2 - Voiture partagée**

Comment faire des plateformes de covoiturage un outil de transport collectif au sein de ma structure ?

Au grès des innovations, la voiture partagée (et plus précisément le covoiturage) est devenue un mode alternatif à part entière et sa prise en compte dans les plans de mobilité est désormais systématique que ce soit pour les déplacements domicile-travail ou professionnels. Cependant pour être suffisamment performant, il est nécessaire d'atteindre une masse critique qui ne peut être envisageable que par une plateforme de mise en relation.

Grâce aux témoignages de nos experts, découvrez les fonctionnalités telles que la certification du trajet, l'indemnité kilométrique covoiturage et les nouvelles interopérabilités des plateformes régionales qui vous permettront d'atteindre ces masses critiques et faire du covoiturage au sein de votre établissement un réel outil de transport collectif.

- **Atelier 3 - Prévention et sécurité routière**

Comment concilier mon plan de prévention des risques et mon plan de mobilité ?

Première cause d'accidents mortels au travail, le risque routier est un enjeu majeur pour bon nombre d'employeurs. Que ce soit dans le cadre de leurs trajets domicile/travail ou de leurs missions, les salariés sont confrontés à de multiples facteurs accidentogènes (téléphone, fatigue, alcool, chargement, vitesse...)

Cet atelier vous donnera toutes les clés pour aborder sereinement la question de la sécurité routière au sein de votre établissement et ainsi satisfaire à vos obligations en tant qu'employeur.

- **Atelier 4 - Infrastructures et électromobilité**

Quelle stratégie de développement territorial pour les infrastructures de recharges, publiques et privées, leurs services associés et leurs tarifications ?

Particuliers, entreprises et collectivités sont invités à renforcer l'usage de véhicules propres, tant par les politiques publiques déployées que par les actions commerciales menées. Les Programmes d'Investissement d'Avenir et le programme « Advenir » œuvrent en ce sens pour déployer des bornes au fil des besoins.

Venez découvrir les modes d'organisation à privilégier pour faciliter l'usage de ces mobilités électriques et hybrides rechargeables que ce soit :

- ❖ en termes de service (interopérabilité, réservation de point de charge, opportunités pour un opérateur de recharge public de superviser des installations privées d'une entreprise ou d'une collectivité...)
- ❖ en termes d'aménagement (type de déploiement géographique sur les territoires, bornes de recharges regroupées en mode « station-service » ou implantations diffuses, diversification des sources d'énergies allant de l'électricité au GNV en passant par l'hydrogène ou le carburant ...)
- ❖ en termes de modèle économique (stratégie soutenable à court, moyen et long terme)

- **Atelier 5 - Communiquer et animer son PDM**

Ressources humaines, vecteurs de communication, outils d'animation ou besoins techniques, quels sont les moyens et mesures incontournables de mon plan de mobilité ?

Le PDM est un outil de management de la mobilité, il vit et évolue en permanence. La communication en est l'élément central. Impactant par définition l'organisation quotidienne des salariés, son succès ne peut donc se faire que s'il est co-construit par l'ensemble des parties prenantes de l'établissement et notamment des salariés.

Il est important de ne pas sous-estimer ces temps d'échange, de partage et de discussion avec son personnel car c'est généralement de là que se dessine les pistes d'améliorations et les actions envisageables pour l'employeur.

Profitez des retours d'expériences de professionnels de la mobilité pour redonner souffle à votre plan de mobilité et lutter contre l'utilisation systématique de la voiture individuelle !

- **Atelier 6 - Vélo et Législation**

Une chance pour les plans de mobilité ?

Mettre une dose de vélo dans son cocktail de mobilité sur le trajet domicile/travail ou choisir le vélo comme mode principal : deux dynamiques gagnantes de transfert de la voiture solo vers la mobilité alternative dans les plans de mobilité ! Le succès de ces solutions suppose toutefois d'avoir identifié, grâce à la concertation entre l'entreprise, les salariés et la collectivité, les freins, les leviers efficaces pour accompagner le changement et les incitations à mettre en place. Les dispositifs d'observation et d'évaluation sont également des clés de réussite en mesurant l'impact des solutions en continu.

L'atelier permettra de faire un point d'étape des volets vélo des plans de mobilité et d'identifier les mesures nécessaires à leur déploiement à grande échelle qu'il s'agisse d'évolutions législatives et réglementaires, d'incitations économiques et fiscales ou de programmes d'accompagnement et de valorisation.

5. **Pause-café (16h30 - 16h45)**
6. **Restitution des ateliers en salle plénière (16h45 - 17h30)**
7. **Conclusion des assises (17h30 – 17h45)**
8. **Trophées de la mobilité (17h45 – 18h30)**
9. **Apéritif rencontre B to B (18H30-20H00)**